

Communication à caractère promotionnel

OBJECTIF

TAUX 2024

PÉRIODE DE SOUSCRIPTION :
DU 16 SEPTEMBRE 2024 AU 15 NOVEMBRE 2024
(pouvant être clôturée sans préavis)

Titre de créance de droit français présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et une garantie du Capital investi⁽¹⁾ à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé automatique. **Néanmoins, ce produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale si ce dernier est revendu avant la date d'échéance, ci-après le « titre » ou le « produit ».**

Ce produit risqué est une alternative à un placement de type « taux ».

- **Émetteur :** SG Issuer⁽²⁾, véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois, bénéficiant d'une garantie donnée par Société Générale de la formule et des sommes dues au titre du produit. L'investisseur est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de SG Issuer et de Société Générale.
- **Durée d'investissement conseillée :** 7 ans et 2 jours (hors cas de remboursement anticipé automatique). L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance⁽³⁾. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.
- **Éligibilité :** Contrat d'assurance vie ou de capitalisation uniquement. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie, mais sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. **Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes.**
- **Cotation :** Bourse de Luxembourg (marché réglementé).
- **Code ISIN :** FR001400QU18

Ingénierie financière



Commercialisation



Ce document à caractère promotionnel s'adresse à des investisseurs non professionnels situés en France. Il n'a pas été rédigé par l'Assureur.

⁽¹⁾ Le terme « capital investi » désigne la valeur nominale du produit (soit 1 000 EUR). Les montants de remboursement présentés sont exprimés en proportion de cette valeur nominale (et pas nécessairement des sommes versées par l'investisseur) avant déduction des frais, commissions et/ou prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement.

⁽²⁾ Filiale à 100% de Société Générale Luxembourg S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale (Moody's A1, Standard & Poor's A). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 21/06/2024, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

⁽³⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

Objectif Taux 2024, titre de créance de droit français présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et une garantie du Capital investi⁽¹⁾ à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé, présente les caractéristiques suivantes :

> Une exposition au marché des taux EUR par le biais des taux CMS EUR 30 ans et CMS EUR 5 ans.

Le remboursement automatique anticipé du produit « Objectif Taux 2024 » est conditionné à l'évolution du différentiel de deux taux : CMS EUR 30 ans moins CMS EUR 5 ans.

> Un Coupon Fixe de 12,60%⁽²⁾ de la valeur nominale, versé soit à la date de paiement du remboursement anticipé soit à la date d'échéance selon les cas⁽³⁾, quelle que soit l'évolution des taux CMS EUR 30 ans et CMS EUR 5 ans.

> Au titre de chacune des années 3 à 7, un Coupon Variable égal à la différence entre les taux CMS EUR 30 ans⁽⁴⁾ et CMS EUR 5 ans⁽⁴⁾ (avec un minimum de 0%). La somme des éventuels Coupons Variables accumulés est versée soit à la date de paiement du remboursement anticipé soit à la date d'échéance selon les cas⁽³⁾.

> Un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement de l'année 3 à l'année 6, dès que la somme des Coupons Variables dus est supérieure ou égale à 1,50%⁽⁵⁾.

> À la date d'échéance⁽³⁾ et en l'absence de remboursement anticipé automatique préalable, **un remboursement du montant initial du Capital investi⁽¹⁾, en plus du Coupon Fixe et de la somme des éventuels Coupons Variables accumulés**, quelle que soit l'évolution des taux CMS EUR 30 ans et CMS EUR 5 ans à la dernière date d'observation du coupon variable, dès lors que l'investisseur n'a pas revendu le produit avant la date d'échéance (hors défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant).

⁽¹⁾ Le terme « capital investi » désigne la valeur nominale du produit (soit 1 000 EUR). Les montants de remboursement présentés sont exprimés en proportion de cette valeur nominale (et pas nécessairement des sommes versées par l'investisseur) avant déduction des frais, commissions et/ou prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement.

⁽²⁾ Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveaux des Taux CMS EUR 30 ans et CMS EUR 5 ans, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

⁽³⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

⁽⁴⁾ Les taux CMS EUR 30 ans et CMS EUR 5 ans sont observés aux dates d'observation du coupon variable (voir page 10 pour le détail des dates).

⁽⁵⁾ Ce montant correspond au Coupon Cible.

AVANTAGES

- > Un Coupon Fixe de 12,60%⁽¹⁾ de la valeur nominale versé soit à la date de paiement du remboursement automatique anticipé soit à la date d'échéance selon les cas⁽²⁾, quelle que soit l'évolution des taux CMS EUR 30 ans et CMS EUR 5 ans.
- > Au titre de chacune des années 3 à 7, si le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'a pas été précédemment activé, l'investisseur bénéficie d'un éventuel Coupon Variable⁽¹⁾ égal à la différence entre les taux CMS EUR 30 ans⁽³⁾ et CMS EUR 5 ans⁽³⁾ (avec un minimum de 0%). La somme de ces éventuels Coupons Variables accumulés est versée soit à la date de paiement du remboursement automatique anticipé soit à la date d'échéance selon les cas⁽²⁾.
- > À la date d'échéance⁽²⁾, si le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'a pas été précédemment activé, l'investisseur bénéficie du remboursement du montant initial du Capital investi⁽⁴⁾ majoré du Coupon Fixe et de la somme des éventuels Coupons Variables accumulés, quelle que soit l'évolution des taux CMS EUR 30 ans et CMS EUR 5 ans à la dernière date d'observation du coupon variable, dès lors que l'investisseur n'a pas revendu le produit avant la date d'échéance⁽²⁾ (hors défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant).

INCONVÉNIENTS

- > Le produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie. La valeur du produit peut, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieure au montant de la protection du Capital investi⁽⁴⁾ initialement. En cas de revente du produit avant la date d'échéance⁽²⁾, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Le produit étant proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'investisseur sera alors soumis à un risque de perte de valeur du Capital investi⁽⁴⁾ en cas de rachat, d'arbitrage depuis ce support, d'une sortie sous forme de rente ou au dénouement du contrat d'assurance vie ou de capitalisation à l'arrivée du terme du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation.
- > L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 3 à 7 ans et 2 jours.
- > L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit du Garant Société Générale (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou un éventuel défaut de l'Émetteur et du Garant (qui induit un risque sur le remboursement).
- > Au titre de chacune des années 3 à 7, si la différence entre les taux CMS EUR 30 ans⁽³⁾ et CMS EUR 5 ans⁽³⁾ est négative à chaque date d'observation⁽²⁾, aucun coupon ne sera versé et cela même si les taux sont en hausse.

⁽¹⁾ Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveaux des Taux CMS EUR 30 ans et CMS EUR 5 ans, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

⁽²⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

⁽³⁾ Les taux CMS EUR 30 ans et CMS EUR 5 ans sont observés aux dates d'observation du coupon variable (voir page 10 pour le détail des dates).

⁽⁴⁾ Le terme « capital investi » désigne la valeur nominale du produit (soit 1 000 EUR). Les montants de remboursement présentés sont exprimés en proportion de cette valeur nominale (et pas nécessairement des sommes versées par l'investisseur) avant déduction des frais, commissions et/ou prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement.

MÉCANISME DU PRODUIT

→ MÉCANISME DE VERSEMENT DU COUPON FIXE

Quelle que soit l'évolution des taux CMS EUR 30 ans et CMS EUR 5 ans, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ soit à la date de paiement du remboursement anticipé, soit à la date d'échéance, selon les cas⁽²⁾ :

Un Coupon Fixe de 12,60%⁽¹⁾ de la valeur nominale

→ MÉCANISME DE MISE EN MÉMOIRE DU COUPON VARIABLE

Au titre de chacune des années 3 à 7, si le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'a pas été précédemment activé, le produit met en mémoire :

Un Coupon Variable correspondant
à la différence entre les taux CMS EUR 30 ans et CMS EUR 5 ans
(avec un minimum de 0%)

L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors les Coupons Variables accumulés soit à la date de paiement du remboursement anticipé en cas d'activation du mécanisme automatique de remboursement anticipé, soit à la date d'échéance selon les cas⁽²⁾.

→ MÉCANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

À l'issue des années 3 à 6, dès que la somme des Coupons Variables dus est supérieure ou égale à 1,50%⁽⁴⁾, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et le produit s'arrête. L'investisseur reçoit⁽¹⁾ à la date de paiement du remboursement anticipé⁽²⁾ :

Le montant initial du Capital investi⁽³⁾

Le coupon Fixe de 12,60%⁽¹⁾ de la valeur nominale + Le(s) Coupon(s) Variable(s) (définis ci-dessus)

⁽¹⁾ Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveaux des Taux CMS EUR 30 ans et CMS EUR 5 ans, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

⁽²⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

⁽³⁾ Le terme « capital investi » désigne la valeur nominale du produit (soit 1 000 EUR). Les montants de remboursement présentés sont exprimés en proportion de cette valeur nominale (et pas nécessairement des sommes versées par l'investisseur) avant déduction des frais, commissions et/ou prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement.

⁽⁴⁾ Ce montant correspond au Coupon Cible.

MÉCANISME DU PRODUIT

→ MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la date d'échéance, le 1^{er} décembre 2031, si le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'a pas été précédemment activé et quelle que soit l'évolution des taux CMS EUR 30 ans et CMS EUR 5 ans à la dernière date d'observation du coupon variable, l'investisseur reçoit⁽¹⁾:



(Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ minimum de 1,71% dans ce cas, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net de 0,85%)



Les Taux de Rendement Annuel (TRA) communiqués dans ce document sont calculés entre le 29/11/2024 et la date de remboursement anticipé concernée ou d'échéance selon les cas⁽³⁾. Les Taux de Rendement Annuel Nets présentés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,84% par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux et hors frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. Il est précisé que l'Assureur, d'une part, l'Émetteur et la Garant de la formule, d'une autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

Le terme « Capital » utilisé dans cette brochure désigne la valeur nominale du produit « Objectif Taux 2024 », soit 1 000 EUR, s'entend du montant investi net des frais applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux. En cas de vente du produit avant sa date d'échéance⁽³⁾, les Taux de Rendement Annuel peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuel indiqués dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs conservant l'instrument financier jusqu'à sa date d'échéance⁽³⁾.

Le produit « Objectif Taux 2024 » est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit « Objectif Taux 2024 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé.

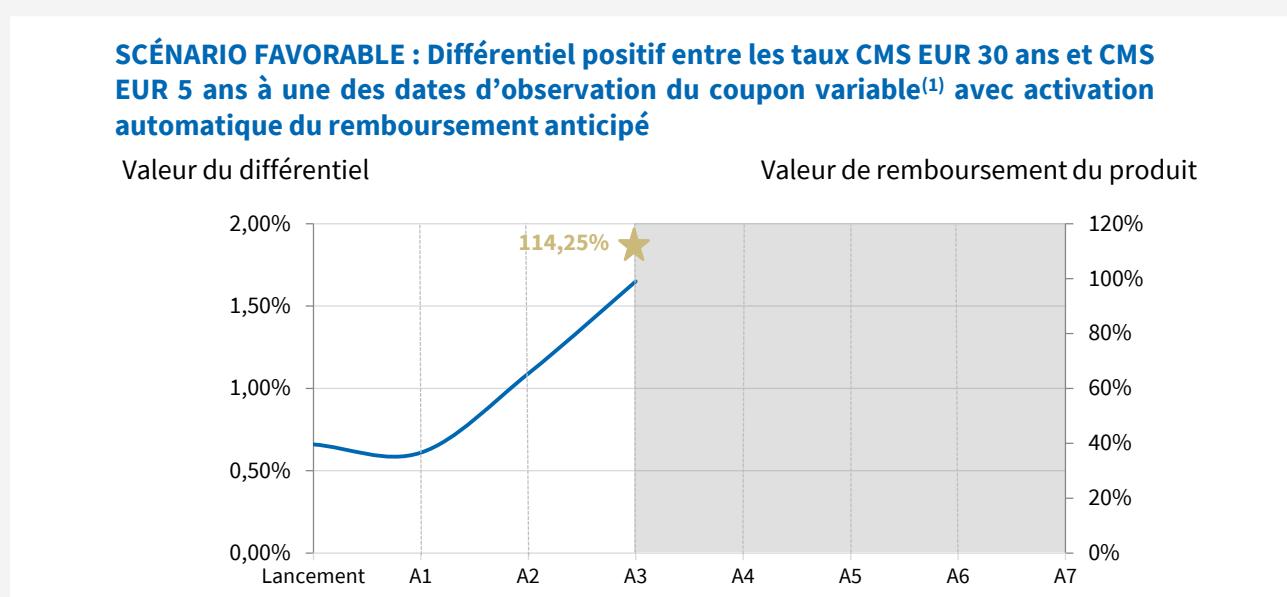
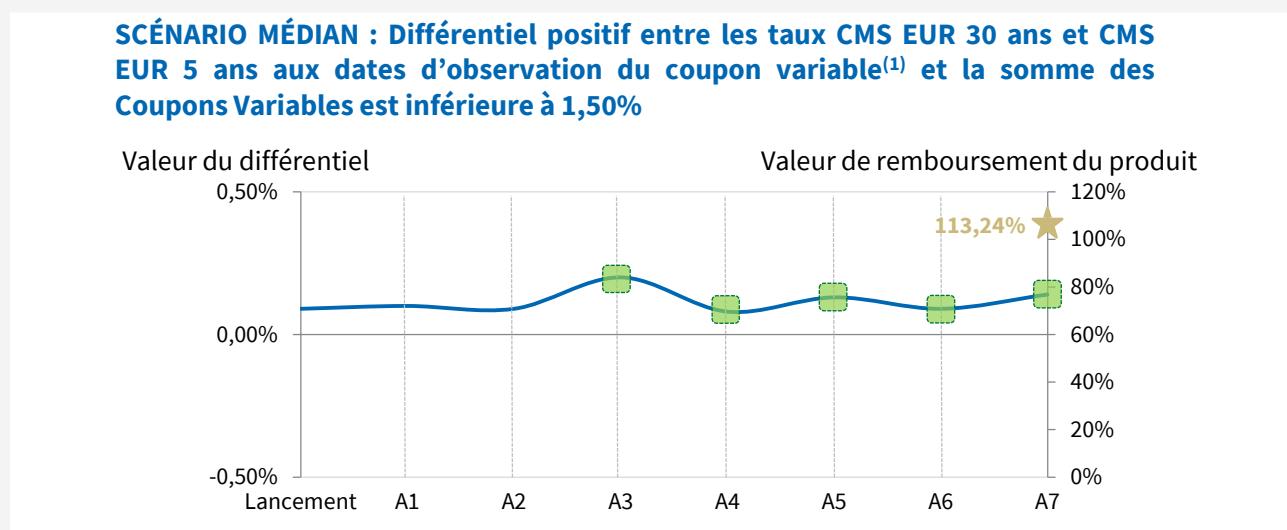
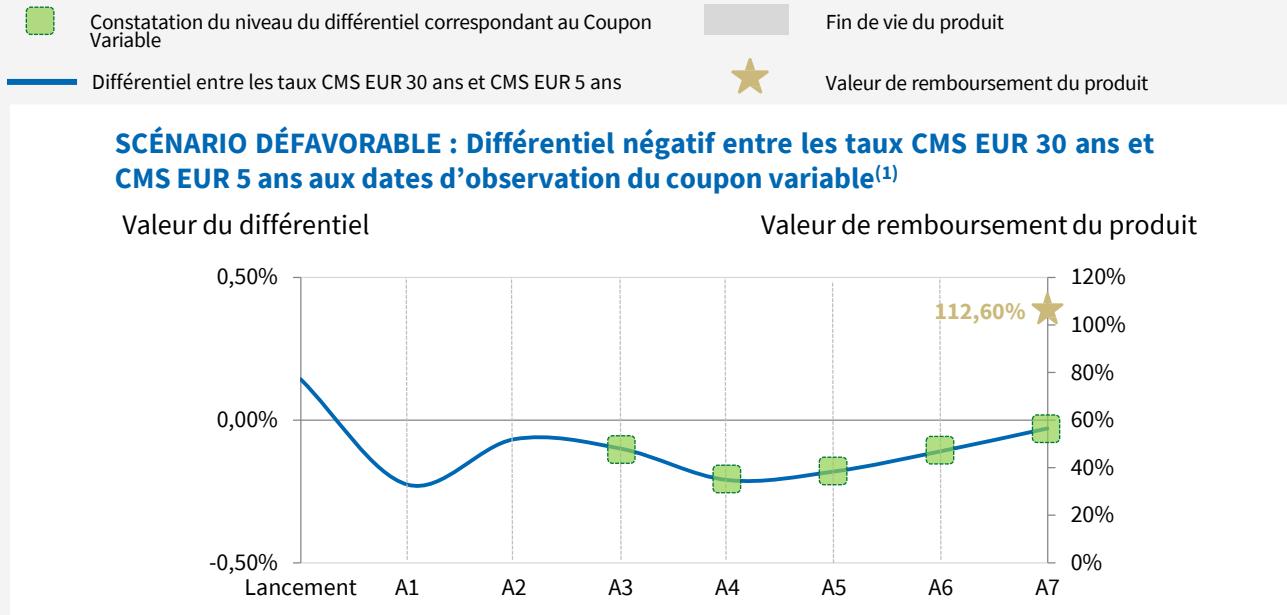
Les remboursements présentés sont conditionnés par l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur ainsi que de faillite, de défaut ou de mise en résolution du Garant de la formule.

⁽¹⁾ Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveaux des Taux CMS EUR 30 ans et CMS EUR 5 ans, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

⁽²⁾ Le terme « capital investi » désigne la valeur nominale du produit (soit 1 000 EUR). Les montants de remboursement présentés sont exprimés en proportion de cette valeur nominale (et pas nécessairement des sommes versées par l'investisseur) avant déduction des frais, commissions et/ou prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement.

⁽³⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

ILLUSTRATIONS



Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

ILLUSTRATIONS

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : Différentiel négatif entre les taux CMS EUR 30 ans et CMS EUR 5 ans aux dates d'observation du coupon variable⁽¹⁾

- > **À chacune des dates d'observation du coupon variable⁽¹⁾,** le différentiel entre les taux CMS EUR 30 ans et CMS EUR 5 ans est négatif. **Aucun Coupon Variable n'est donc dû au titre des années 3 à 7.**
- > **À la date d'échéance⁽¹⁾,** l'investisseur reçoit⁽²⁾ alors le montant initial de son Capital investi⁽³⁾ majoré du Coupon Fixe de 12,60%⁽²⁾ de la valeur nominale, soit 112,60%⁽²⁾ du montant initial du Capital investi⁽³⁾.

Montant remboursé : le montant initial du Capital investi⁽³⁾ + le Coupon Fixe de 12,60%⁽²⁾ de la Valeur Nominale

Le Taux de Rendement Annuel Brut⁽²⁾ est alors de 1,71%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ de 0,85%

SCÉNARIO MÉDIAN : Différentiel positif entre les taux CMS EUR 30 ans et CMS EUR 5 ans aux dates d'observation du coupon variable⁽¹⁾ et la somme des Coupons Variables est inférieure à 1,50%

- > **À chacune des dates d'observation du coupon variable⁽¹⁾,** le différentiel entre les taux CMS EUR 30 ans et CMS EUR 5 ans est positif (soit respectivement 0,20% ; 0,08% ; 0,13% ; 0,09% ; 0,14%) et la somme des Coupons Variables dus est inférieure à 1,50% jusqu'à l'échéance. **Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.**
- > **À la date d'échéance⁽¹⁾,** l'investisseur reçoit⁽²⁾, en plus de la somme des Coupons Variables dus, le montant initial de son Capital investi⁽³⁾ majoré du Coupon Fixe de 12,60%⁽²⁾ de la valeur nominale, soit une valeur de remboursement de 113,24%⁽²⁾ du montant initial du Capital investi⁽³⁾.

Montant remboursé : le montant initial du Capital investi⁽³⁾ + le Coupon Fixe de 12,60%⁽²⁾ de la valeur nominale + la somme des Coupons Variables de 0,64%⁽²⁾ de la Valeur Nominale

Le Taux de Rendement Annuel Brut⁽²⁾ est alors de 1,79%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ de 0,93%

SCÉNARIO FAVORABLE : Différentiel positif entre les taux CMS EUR 30 ans et CMS EUR 5 ans à une des dates d'observation du coupon variable⁽¹⁾ avec activation automatique du remboursement anticipé

- > **À l'issue de l'année 3⁽¹⁾,** le différentiel entre les taux CMS EUR 30 ans et CMS EUR 5 ans est de 1,65%, soit un Coupon Variable dû de 1,65%⁽²⁾ de la Valeur Nominale. Par conséquent, la somme des Coupons Variables dus est supérieure à 1,50%. **Le mécanisme de remboursement anticipé est alors automatiquement activé.** L'investisseur reçoit⁽²⁾ à la date de paiement du remboursement anticipé⁽¹⁾, en plus du Coupon Variable de 1,65% de la valeur nominale, le montant initial de son Capital investi⁽³⁾ majoré du Coupon Fixe de 12,60%⁽²⁾ de la valeur nominale, soit une valeur de remboursement de 114,25%⁽²⁾ du Capital investi⁽³⁾ initialement.

Montant remboursé : le montant initial du Capital investi⁽³⁾ + le Coupon Fixe de 12,60%⁽²⁾ de la Valeur Nominale + un Coupon Variable de 1,65%⁽²⁾ de la valeur nominale

Le Taux de Rendement Annuel Brut⁽²⁾ est alors de 4,54%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ de 3,66%

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

⁽²⁾ Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveaux des Taux CMS EUR 30 ans et CMS EUR 5 ans, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

⁽³⁾ Le terme « capital investi » désigne la valeur nominale du produit (soit 1 000 EUR). Les montants de remboursement présentés sont exprimés en proportion de cette valeur nominale (et pas nécessairement des sommes versées par l'investisseur) avant déduction des frais, commissions et/ou prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement.

⁽⁴⁾ Voir page 5 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

ZOOM SUR

LES TAUX EUR CMS 30 ANS ET CMS EUR 5 ANS

Le taux CMS (Constant Maturity Swap ou en français, swap de maturité constante) est un taux de référence des marchés financiers utilisé pour des opérations d'échange de taux fixe contre taux variable (appelées swap de taux d'intérêts) pour une durée déterminée et constante dans le temps. Par exemple, le taux CMS EUR 30 ans représente le taux de référence pour les opérations d'échange de taux fixe contre taux variable en Euro pour une durée exacte de 30 ans.

A l'inverse, le taux d'intérêt d'une obligation d'une date d'échéance de 30 ans aura une durée égale à 30 ans uniquement au moment de son émission. Par conséquent, contrairement à un taux CMS EUR 30 ans qui a une durée constante de 30 ans, la durée du taux d'intérêt de cette obligation diminuera tous les jours du fait du raccourcissement quotidien de la durée de l'obligation.

Dans le cadre de ce produit, l'écart entre les taux CMS EUR 30 ans et CMS EUR 5 ans est utilisé comme référence pour déterminer le montant des Coupons Variables payés à l'investisseur.

Pour de plus amples informations sur les taux CMS EUR maturité 30 ans et CMS EUR maturité 5 ans, veuillez consulter les liens suivants :

Pour le taux Swap EUR maturité 30 ans : <https://bourse.boursorama.com/bourse/taux/cours/1xEUAMDB30>

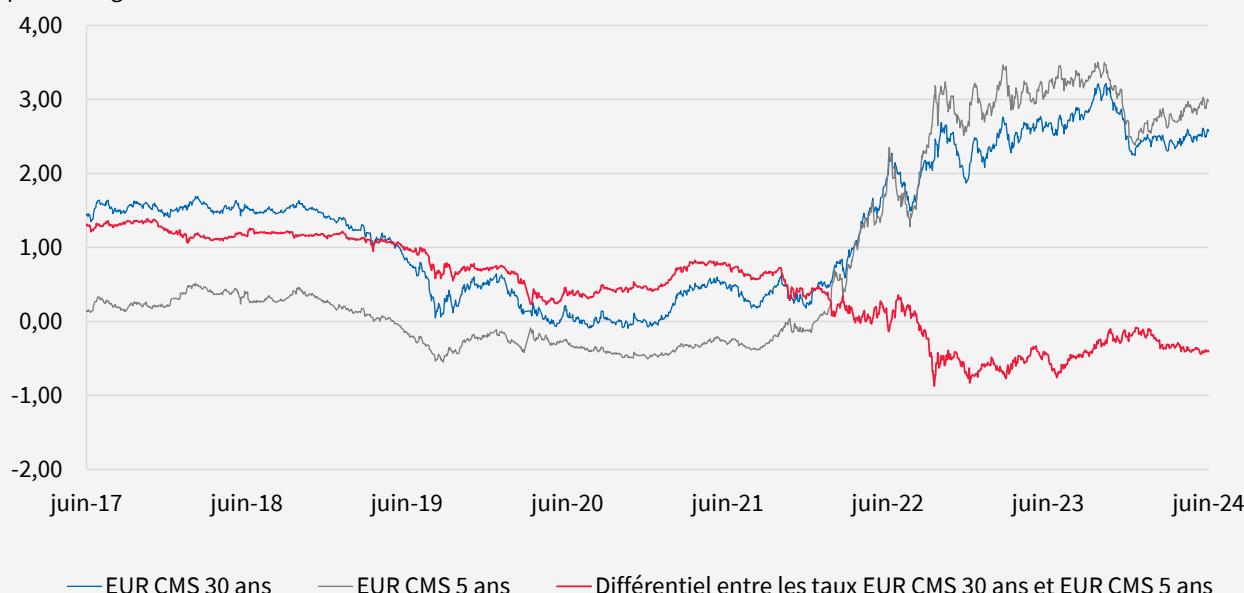
Pour le taux Swap EUR maturité 5 ans : <https://www.boursorama.com/bourse/taux/cours/1xEUAMDB05/>

→ NIVEAUX HISTORIQUES DES TAUX CMS EUR 30 ANS ET CMS EUR 5 ANS

En période de politique monétaire neutre ou accommodante, les taux longs (par exemple 30 ans) sont généralement supérieurs aux taux courts ou moyen terme (par exemple 5 ans), et par conséquent l'écart entre les taux longs et les taux courts/moyen terme est positif. Par contre, une politique monétaire restrictive peut donner lieu à des taux courts/moyen terme supérieurs aux taux longs. A ce titre, du fait de l'augmentation forte du niveau d'inflation en zone euro la Banque centrale européenne a entamé un cycle de hausse des taux directeurs en juillet 2022, ce qui s'est traduit par des taux courts/moyen terme supérieurs aux taux longs. Au 12/06/2024, le taux CMS EUR 30 ans s'élevait à 2,566% et le taux CMS EUR 5 ans s'élevait à 2,974%. Donc, au 12/06/2024, l'écart entre le taux CMS EUR 30 ans et CMS EUR 5 ans était de -0,408%. Dans ce scénario, l'investisseur ne bénéficierait d'aucun coupon variable.

EVOLUTION DES TAUX ET DE LEUR DIFFERENTIEL DU 12/06/2017 AU 12/06/2024

En pourcentage



Source : Bloomberg, au 12/06/2024

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

L'exhaustivité, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Société Générale et l'Émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

RISQUE RELATIF À L'INFLATION : SI LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ACTUEL CARACTÉRISÉ PAR UN NIVEAU D'INFLATION ÉLEVE PERDURAIT TOUT AU LONG DE LA DURÉE DE VIE DU PRODUIT, LE RENDEMENT « REEL » DU PRODUIT, CORRESPONDANT À SON RENDEMENT AUQUEL EST SOUSTRAIT LE TAUX D'INFLATION, POURRAIT ÊTRE NÉGATIF.

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. **Le produit est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Société Générale recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit.** Compte tenu des tensions géopolitiques actuelles, y compris l'invasion de l'Ukraine par la Russie, l'évolution future des marchés financiers est très incertaine. Dans ces circonstances, les investisseurs devraient analyser en profondeur les risques et les bénéfices potentiels de leurs décisions d'investissement, en tenant compte de ce contexte particulier. Les facteurs de risque sont notamment :

- > **Risque de crédit :**
Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Société Générale en tant que garant de l'émetteur. En conséquence, l'insolvabilité du garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.
- > **Risque de marché :**
Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.
- > **Risque de liquidité :**
Ce produit comporte un risque de liquidité matériellement pertinent. Certaines circonstances de marché exceptionnelles peuvent avoir un effet négatif sur la liquidité du produit. Il se peut que l'investisseur ne soit pas en mesure de vendre facilement le produit ou qu'il doive le vendre à un prix qui impacte de manière significative le montant qu'il lui rapporte. Cela peut entraîner une perte partielle ou totale du montant investi.
- > **Remarque sur la valorisation du produit en cours de vie :**
Ce produit comporte une protection totale du capital. Cette protection ne vaut qu'à la date d'échéance. La valeur du produit peut, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieure au montant de la protection du capital. En conséquence, l'investisseur peut perdre tout ou partie du montant investi si le produit est vendu avant la date d'échéance.
- > **Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur/du Garant :**
Conformément à la règlementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur/du Garant, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.
- > **Conflit d'intérêt :**
La valorisation d'un produit peut être liée au prix au comptant ou au cours d'instruments financiers sous-jacents ou d'autres types d'actifs (les «actifs sous-jacents»). Société Générale et les entités de son groupe peuvent à tout moment négocier des transactions sur ces actifs sous-jacents, pour compte propre ou pour le compte de leurs clients qui peuvent avoir des intérêts similaires ou opposés à ceux de l'investisseur, ou agir, de manière non exhaustive , en tant que contrepartie de dérivés, contrepartie de couverture, émetteur, animateur de marché, courtier, structureur, conseiller, distributeur, agent placeur, garant, gestionnaire d'actifs, dépositaire ou agent de calcul concernant ces actifs sous-jacents, ce qui pourrait avoir un impact sur la performance de ces actifs sous-jacents, la liquidité ou la valeur de marché. Par conséquent, des conflits d'intérêts potentiels peuvent survenir entre les différentes divisions du Groupe Société Générale agissant sur de tels actifs sous-jacents pour compte propre ou pour le compte de leurs clients, et ceux de l'investisseur. Toutefois, les conflits d'intérêts sont identifiés, évités et gérés conformément à la politique de la Société Générale en matière de conflits d'intérêts dont le résumé a été communiqué à l'investisseur ou est disponible sur simple demande auprès de son contact Société Générale habituel.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Forme juridique	Titre de créance présentant un risque de perte en partielle ou totale en capital en cours de vie et une garantie du Capital investi⁽¹⁾ à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé automatique. Néanmoins, ce produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale si ce dernier est revendu avant la date d'échéance.
Émetteur	SG Issuer (filiale à 100% de Société Générale Luxembourg S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale), véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois.
Garant de la formule et des sommes dues	Société Générale (Notations : Moody's A1, Standard & Poor's A). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 21/06/2024, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.
Devise	EUR
Code ISIN	FR001400QU18
Sous-jacents	Taux CMS EUR 30 ans (tel qu'observé à 11h du matin, heure de Francfort, sur la page Reuters - ICESWAP2 ; Code Bloomberg : EUAMDB30 Index). Taux CMS EUR 5 ans (tel qu'observé à 11h du matin, heure de Francfort, sur la page Reuters - ICESWAP2 ; Code Bloomberg : EUAMDB05 Index).
Éligibilité	Contrat d'assurance vie ou de capitalisation uniquement.
Offre au Public	France (dispensée de la publication du prospectus).
Protection du capital	Oui, à l'échéance uniquement.
Prix d'émission	100% de la Valeur nominale.
Période de commercialisation	Du 16/09/2024 au 15/11/2024. Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 15/11/2024. La période de commercialisation peut être différente dans le cadre d'une souscription dans un contrat d'assurance vie ou de capitalisation.
Valeur nominale	1 000 EUR
Montant de l'émission	30 000 000 EUR
Date d'émission	29/11/2024
Date d'échéance (maturité)	01/12/2031
Dates d'observation du coupon variable	22/11/2027 (année 3) ; 22/11/2028 (année 4) ; 22/11/2029 (année 5) ; 22/11/2030 (année 6) ; 24/11/2031 (année 7)
Dates de versement du Coupon Fixe	Soit à la date de paiement du remboursement anticipé soit à la date d'échéance selon les cas.
Dates de versement des Coupons Variables	Soit à la date de paiement du remboursement anticipé soit à la date d'échéance selon les cas.
Dates de paiement du remboursement anticipé	Le 29 novembre de chaque année à partir du 29 novembre 2027 (inclus) jusqu'au 29 novembre 2030 (inclus). Si ce jour n'est pas un Jour de Négociation Prévu tel que défini dans le prospectus de base, se référer au prospectus de base.
Marché secondaire	Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1,00% de la Valeur Nominale.
Commission de distribution	Société Générale paiera au distributeur une rémunération annuelle maximum (calculée sur la base de la durée de vie maximale des Titres) égale à 1,50% du montant des Titres effectivement placés. Cette rémunération est incluse dans le prix d'achat.
Cotation	Bourse de Luxembourg.
Agent de calcul	Société Générale, ce qui peut être source de conflit d'intérêts.
Publication de la valeur liquidative	Sixtelekurs, REUTERS. Cours publié au moins une fois par jour et tenu à la disposition du public en permanence.
Double valorisation	En plus de celle produite par la Société Générale, une valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter du 29/11/2024 par une société de service indépendante financièrement de la Société Générale, Finalyse.

⁽¹⁾ Le terme « capital investi » désigne la valeur nominale du produit (soit 1 000 EUR). Les montants de remboursement présentés sont exprimés en proportion de cette valeur nominale (et pas nécessairement des sommes versées par l'investisseur) avant déduction des frais, commissions et/ou prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement.



AVERTISSEMENT

OFFRE AU PUBLIC DISPENSÉE DE LA PUBLICATION DU PROSPECTUS

Aucun prospectus approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers ne sera établi pour ce produit. L'offre, la vente et la distribution en France ne peuvent être faites qu'àuprès (a) des prestataires de services d'investissement liés à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers; et/ou (b) des investisseurs qualifiés (autres que des particuliers) et/ou d'un cercle restreint d'investisseurs, tels que définis et conformément aux articles L.411-1, L.411-2, L.411-2-1, D.411-1 et D.411-4 du Code monétaire et financier français.

Restrictions générales de vente : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

Information sur les commissions, rémunérations payées à des tiers ou perçues de tiers : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale et/ou l'Émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Caractère promotionnel de ce document : Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

Garantie par Société Générale de la formule et des sommes dues : Le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès de Société Générale sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

Performances sur la base de performances brutes : Les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

Données de marché : Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit : Seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de débouclement de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

Évènements exceptionnels affectant le(s) sous-jacent(s) : Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

Restrictions de vente aux Etats-Unis d'Amérique (Personne ressortissante des Etats-Unis au sens de la Regulation S, "Regulation S U.S. Person") : Les Titres n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 (U.S. Securities Act of 1933) et ne pourront être offerts, vendus, nantis ou autrement transférés sauf dans le cadre d'une transaction en dehors des Etats-Unis ("offshore transaction", tel que défini par la Regulation S) à ou pour le compte d'un Cessionnaire Autorisé. Un « Cessionnaire Autorisé » signifie toute personne qui (a) n'est pas une personne ressortissante des Etats-Unis tel que défini à la Règle 902(k)(1) de la Regulation S ; (b) qui n'est pas une personne entrant dans la définition d'une « personne ressortissante des Etats-Unis » pour les besoins du U.S. Commodity Exchange Act (CEA) ou toute règle de l'U.S. Commodity Futures Trading Commission (CFTC Rule), recommandation ou instruction proposée ou émise en vertu du CEA (afin de lever toute ambiguïté, une personne qui n'est pas une "personne Non-ressortissante des Etats-Unis" ("Non-United States person") définie au titre de la Règle CFTC 4.7(a)(1)(iv), à l'exclusion, pour les besoins de cette sous-section (D), de l'exception faite au profit des personnes éligibles qualifiées qui ne sont pas des "personnes Non-ressortissantes des Etats-Unis" ("Non-United States persons"), sera considérée comme une personne ressortissante des Etats-Unis) et (iii) n'est pas une personne ressortissante des Etats-Unis pour les besoins des instructions définitives mettant en oeuvre les exigences de rétention du risque de crédit énoncées à la Section 15G de l'U.S. Securities Exchange Act de 1934, tel que modifié (les U.S. Risk Retention Rules) (une Risk Retention U.S. Person). Les Titres ne sont disponibles et ne peuvent être la propriété véritable (be beneficially owned), à tous moments, que de Cessionnaires Autorisés. Lors de l'acquisition d'un Titre, chaque acquéreur sera réputé être tenu aux engagements et aux déclarations contenus dans le prospectus de base.

Agrement : Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et soumis à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

L'Instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation (ci-après le « Contrat »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au contrat. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.** Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Disponibilité du document d'informations clés : La dernière version du document d'informations clés relatif à ce produit peut être consultée et téléchargée à l'adresse <http://kid.sgmarkets.com>.

Si vous avez une réclamation à formuler, vous pouvez nous contacter en suivant ce lien : <https://wholesale.banking.societegenerale.com/fr/informations-conforme-reglementation/informations-utiles/reclamation-client/>

Ingénierie financière



Commercialisation

